

RAPPEL DES TRAVAILLEURS

DES VILLES ET DES CAMPAGNES

De chacun selon ses forces
A chacun selon ses besoins.

Organe de la Fédération Ouvrière Socialiste de la Côte-d'Or

La Terre au Paysan

La Machine à l'Ouvrier.

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

ABONNEMENTS

Un an, 5 fr. — Six mois, 3 fr. 50
Les frais en sus pour recouvrement par la Poste

L'abonnement est payable d'avance, au bureau du Journal, il ne peut être pris pour moins de 6 mois et se continue jusqu'à avis contraire.

REDACTION ADMINISTRATION

DIJON - Place du 1^{er} Mai, 5 - DIJON

Les manuscrits, insérés ou non, sont détruits

On s'abonne sans Frais dans tous les bureaux de postes

ANNONCES au-dessous de 5 lignes .. 1.00

la ligne..... 0.20

à la 3^e page..... la ligne 0.40

Chron. locale faits div..... 0.75

Les annonces commerciales se traitent de gré à gré

Les insertions sont reçues au bureau du Journal

La Loi de deux ans

Tandis que le Sénat aura à discuter et à voter, à la rentrée, la loi d'assistance aux vieillards, infirmes et incurables, déjà votée par la Chambre et intitulée : *Loi de Solidarité sociale* — Je cite le titre pour ceux des conseillers généraux de la Côte-d'Or qui hante la peur du socialisme — la Chambre, de son côté, aura à voter la loi réduisant à deux ans la durée du service militaire, déjà votée par le Sénat.

La caractéristique de cette loi, en dehors de la réduction à deux années du temps de service exigé des jeunes soldats, est l'application absolue, et pour la première fois, du principe de la durée de service, égale pour tous.

Riches ou pauvres, bacheliers ou illettrés, tous feront deux ans ; plus de dispense d'aucune sorte, ni fils de veuve, ni fils de septuagénaire, ni fils d'une famille de sept enfants, ni soutiens de famille, tous, deux ans sous les drapeaux.

Ce sera sûrement intéressant de voir la répercussion qu'aura l'application de cette mesure sur une foule d'écoles plus ou moins fréquentées et dont une des principales raisons d'être était la délivrance d'un diplôme dispensant son possesseur d'une année de service militaire.

Ces écoles y perdront certainement quelques élèves, mais le pays n'y perdra rien et les études, dans ces mêmes écoles, ne pourront qu'y gagner.

En ce qui concerne les soutiens de famille, il sera accordé aux parents nécessiteux une indemnité pendant les deux années que le jeune soldat, soutien de sa famille, passera au régiment.

Voilà, dans ses grandes lignes, la loi nouvelle ; elle ne nous satisfait pas entièrement dans nos aspirations socialistes, puisque nous entendons remplacer l'armée permanente par des milices, en attendant que l'état de la civilisation soit assez avancé pour dispenser les peuples de toute organisation militaire, mais elle marque une étape sur la route de la réduction progressive de la durée du service militaire.

Autrefois neuf ans, huit ans, sept ans, cinq ans, quatre ans ; actuellement trois ans, demain deux ans seulement, avec, en plus et en mieux, durée égale pour tous sans exception, ce qui facilitera singulièrement l'amélioration du régime militaire que tous devront subir pendant le même temps, et ce qui préparera mieux que toutes les propagandes, une nouvelle réduction du temps de service.

Les mêmes gens qui prétendent que trois années sont à peine suffisantes pour faire « un bon soldat » seront les premiers à déclarer que, sur deux années, il y en a au moins une de trop, lorsque leurs fils — qui ne font qu'un an avec la loi actuelle — devront faire deux ans avec la loi en discussion.

Seulement, le Sénat, partant de ce faux principe que la France, pour rester une puissance militaire de premier ordre, doit entretenir sous les armes, à titre permanent, un nombre constant de 525.000 hommes — avec 525.000 nous pourrions immédiatement

ment en second ordre — le Sénat a introduit dans la loi toute une série de combinaisons, rengagements et recrutement de jeunes gens demi-bons, affectés à des services accessoires, afin de retrouver, avec deux classes seulement, le chiffre fatidique de 525.000 hommes.

De sorte que la loi se présente avec ce double ou plutôt ce triple inconvénient : d'abord, au lieu de diminuer les charges militaires trop lourdes qui nous écrasent, elle les augmente ; ensuite elle encombre l'armée, en temps de paix, d'hommes insuffisamment solides, qu'il faudra nourrir et habiller et qui sont par avance des non-valeurs en temps de guerre ; enfin et surtout, elle entretient dans le pays cette hérésie — vérité d'autrefois — que la puissance militaire d'une nation réside beaucoup plus dans le nombre et la valeur de son armée permanente que dans ses réserves.

C'est une erreur absolue, erreur dans laquelle on s'obstine depuis 1870, erreur qui nous a coûté les yeux de la tête, erreur qui nous ruine, erreur que tous ceux qui s'intéressent à la prospérité comme à la sécurité de notre pays, doivent s'efforcer de dissiper par tous les moyens possibles.

Non, actuellement, aucune nation, si riche soit-elle, ne peut, sans se ruiner, se payer le luxe d'entretenir une armée permanente assez nombreuse pour se dispenser en temps de guerre de faire un large appel à ses réserves ; ce sont les réserves qui constitueront la masse des armées des guerres futures, si tant est que nous devions revoir ces choses terribles.

Et le véritable problème se pose ainsi : Trouver une organisation militaire telle, qu'elle demande au pays, en temps de paix, le minimum d'hommes, officiers et soldats, et le minimum de dépenses, et qu'elle permette, en même temps, d'encadrer en temps de guerre tous les hommes jeunes et valides.

Le Sénat s'est peu inspiré de ces données en ce qui concerne les soldats ; il s'en est inspiré encore moins en ce qui concerne les officiers ; à la rigueur, on admet qu'un réserviste peut occuper dans le rang la place d'un soldat de l'active, mais un officier de réserve ne saurait remplacer un officier actif. Dans un prochain article, nous démontrerons combien cette conception est fautive, bien qu'elle paraisse présentement fort justifiée ; en attendant, elle domine toute la loi militaire votée par le Sénat. Et, cependant, si imparfaite que soit cette loi, la Chambre fera sagement de la voter telle quelle et dans le plus bref délai, afin de faire immédiatement entrer en application le service de deux ans, égal pour tous.

Nos collègues Maujean, Messimy, d'autres, ont déposé des projets de loi qui vont venir en discussion concurrentement avec le projet voté par le Sénat.

Si, désirant améliorer la loi votée par l'autre Assemblée, la Chambre entre dans le système des amendements ou entend reprendre à pied d'œuvre le travail du Sénat, il est certain que la loi qui sortira de ses délibérations ne ressemblera que de très loin au projet actuel.

Il faudra la renvoyer au Sénat qui aura de la peine à reconnaître sa progéniture ainsi transformée, et s'essayera sans doute à la ramener à ses formes premières.

Il nous semble de beaucoup plus pratique et plus expéditif de voter le projet tel quel d'abord, pour, ensuite, apporter, en plein fonctionnement du service de deux ans, toute amélioration utile et toute transformation nécessaire.

BOUHEY-ALEX.

LETTRES D'ITALIE

Une Réunion Publique A VÉRONE

J'ai vu, placardée sur les murs de la ville, une affiche qui invitait les Véro-niens à venir entendre le programme du parti de la Jeunesse Monarchique Libérale. Ce programme était résumé, sur l'affiche même, en quelques mots qui ne me disaient rien qui vaille : anti-réactionnaire, anticlérical, antirépublicain, antisocialiste, c'était à combattre bien des choses à la fois, et, avec ces allures combattives, le parti libéral était, très vraisemblablement, celui des trembleurs et modérés. Je me décidai pourtant à aller entendre les orateurs annoncés, d'abord parce que j'ai sans doute un penchant excessif pour les réunions publiques en général, et ensuite parce que je pensais prendre, tout au moins, une leçon d'excellent italien.

Bien m'en prit, car, à ma grande surprise, c'est au profit des socialistes qu'allait se terminer l'équipée des modérés. Ceux-ci, en effet, gens naïfs, n'avaient-ils pas laissé grande ouverte la porte au public ? Que n'avaient-ils pris exemple sur leurs congénères de Dijon ? avec une bonne petite réunion privée, on évite sans peine ces accidents fâcheux.

A l'heure annoncée, des groupes de petits jeunes gens se dirigeaient vers le lieu du rendez-vous. C'était un dimanche, la réunion était fixée à cinq heures et quart et j'avais un peu peur d'être incommodé par la chaleur. Mais je constatai avec joie que, selon les traditions antiques, c'est en plein air que la joute oratoire allait se produire. C'est dans une grande cour couverte d'herbes, entourée de jardins de trois côtés et dominée, du quatrième, par une maison dont les fenêtres étaient garnies de curieuses, que j'entrai, entouré de citoyens ou de futurs citoyens italiens, sous la protection de six superbes carabinieri qui, après avoir circulé majestueusement devant la porte, se décidèrent à leur tour à entrer et à se mêler à l'auditoire sans que leur uniforme et leurs revolvers eussent l'air d'offusquer personne.

Bientôt des femmes, des enfants, attirés par la curiosité, se risquèrent dans la cour et des soldats en uniforme se mêlèrent à la foule. J'en interrogeai un pour savoir si cela leur était permis : c'était un jeune socialiste qui m'assura que les règlements militaires italiens ne l'interdisaient pas et se mit à me faire immédiatement, sans se faire prier, une profession de foi.

Cependant, sans qu'on ait formé de bureau ni procédé à aucune formalité préliminaire, l'un des deux orateurs annoncés prend la parole. Il déclare qu'il va développer la partie politique de son programme, laissant à son collègue le soin d'en préciser la partie économique. Il commence alors une apologie de la monarchie, apologie assez pitoyable puisqu'elle se résume à dire qu'elle est nécessaire en Italie et à ajouter qu'elle n'est pas incompatible avec les réformes. L'orateur se déclare partisan de la décentralisation administrative, hostile aux dépenses inutiles ; mais, parmi les dépenses inutiles, il ne compte pas les dépenses militaires. Suit une défense de la paix armée, simple et admirable, car on la répète exactement, mot pour mot, dans tous les pays d'Europe : elle consiste, vous le savez, à dire : nous, nous sommes un peuple civilisé, tranquille, incapable de faire du mal à qui que ce

soit ; ah ! si nous n'avions pas de voisins, la question serait vite réglée : mais voilà, nous avons des voisins féroces, il faut nous garder contre eux. Raisonnablement grâce auquel on peut, la mort dans l'âme, continuer indéfiniment la paix armée.

Je m'aperçois bientôt que l'orateur est très préoccupé de combattre les tendances socialistes et son collègue, qui prend la parole après lui, dirige tout son discours contre ces tendances. Celui-là parle avec feu, avec un air de conviction que n'avait pas son prédécesseur et, si le procès qu'il fait au socialisme et à la façon dont il s'efforce d'organiser le prolétariat est faible d'arguments, il est fait avec passion et véhémence.

De temps en temps, un groupe de citoyens souligne ses paroles de murmures ou de rires ; mais on le laisse aller paisiblement jusqu'au bout. Dès qu'il a fini, un orateur socialiste prend la parole. C'est un avocat nommé Caperle, jeune, et qui a, dans ses allures et ses procédés, sa parole humoristique, quelque chose de Gérauld-Richard. Très habile, trop habile même, car il a une tendance à jouer sur les mots et à tirer trop de parti des phrases échappées par mégarde à ses adversaires, il leur est visiblement supérieur et se joue d'eux au milieu d'un auditoire qui l'a salué de bravos et qui lui est, en majeure partie, sympathique. Ses adversaires ont fait l'apologie de la monarchie ; cela leur a été facile ; il fait, lui, remarquer, spirituellement, que dire le contraire lui serait malaisé et qu'il n'a aucune vocation pour la prison politique. Mais cela dit, il trouve moyen d'exprimer nettement ce qu'il pense, d'affirmer sa foi dans le socialisme avec tant de précision que ses amis osent, il me semble, à peine l'applaudir sous l'œil paternel des carabinieri. Ce qui, par parenthèse, montre que, contrairement aux allégations des orateurs monarchiques, le régime italien n'est pas l'idéal de la Liberté.

Le camarade Caperle fait le procès du parti libéral qu'il accuse d'essayer d'attirer à lui les éléments avancés tout en ayant partie liée, dans l'ombre, avec la réaction.

Réplique des orateurs qui se défendent et, par une tactique que nous n'ignorons pas non plus en France, tentent le procès de la franc-maçonnerie. Libéraux italiens et français se ressemblent, me semble-t-il, étrangement.

Cependant, la discussion devient confuse. Le jour est tombé : il est plus de sept heures et demie et, maintenant qu'il fait sombre, les libéraux essayent de faire du tumulte et d'empêcher le vote d'un ordre du jour qui, ils le sentent bien, ne leur sera pas favorable.

Ils en sont pour leurs frais ; malgré tout, un ordre du jour, en faveur du socialisme, est voté à une grande majorité, d'après le système antique : l'assemblée se partageant en deux groupes ; et, tout à coup, l'*Hymne des Travailleurs*, le chant de lutte de nos camarades d'Italie, est entonné par les vainqueurs.

A la sortie, les carabinieri empêchent de reprendre l'hymne séditieux et les petits jeunes gens du parti royaliste libéral accompagnent leurs leaders qui, le soir, dans un banquet intime, ont pu reprendre une facile revanche sur les socialistes absents. L. R.

Folie Religieuse

Quand on parle de religions et de choses religieuses, on oublie trop volontiers le côté morbide de la question. En réalité, à tout bien considérer, les croyances religieuses relèvent de la pure pathologie mentale, et c'est puérilité de vouloir légiférer sur ces matières sans tenir compte de l'état mental des individus en cause.

Tout homme est fou quand il perd de vue tout ou partie de la réalité des phénomènes ambiants et quand tout ou partie de son activité cérébrale ne fonctionne plus que pour la création de chimères qui chez lui prennent la place de la réalité. Cette définition s'applique à tous les genres de folie, à la mégalomanie comme au délire de la persécution, et il est facile de se rendre compte que les croyances religieuses viennent tout naturellement se ranger parmi

les plus remarquables des genres compris dans la définition.

Tout homme religieux se crée un monde chimérique, dans lequel il fait se mouvoir au gré de sa cervelle détraquée, une certaine quantité de personnages imaginaires tel que dieu, fils de dieu, vierge, démons, saints et anges, avec lesquels il entre en conversation soutenue et réglée. Il hiérarchise ces personnages et les place dans des lieux non moins imaginaires, appropriés à leurs fonctions et qu'il appelle ciel, paradis, enfer, limbes ou purgatoire.

Dans bien des cas, quand la folie s'aggrave, les hallucinations de la vue ou de l'ouïe, se joignent à des conceptions délirantes : le malade voit et entend le personnage créé de toutes pièces par son cerveau. Enfin, ce délire religieux s'accompagne toujours de folie de la persécution, puisque l'homme religieux se croit ou tenté par des démons acharnés à sa perte, ou constamment surveillé par une puissance supérieure qui vengera plus tard les injures à elle faites.

Entre Marie Alacoque qui palpa le fils de Dieu et conchait avec lui, et la dévote qui, agenouillée sur son prie-dieu, cause familièrement avec les puissances célestes en leur contant ses peines, il y a une infinité de degrés. Mais tout cela relève manifestement de la pathologie mentale, et toute la différence est une question de plus et de moins. Il y a dans les asiles de France quantité de gens beaucoup moins fous que ceux qui croient avaler un dieu caché dans un pain à cacheter ou qui se figurent tirer une âme du purgatoire en versant trente sous à un homme vêtu d'une soutane et orné d'une tonsure.

Je n'ai jamais compris les libres-penseurs ou soi-disant tels qui ont ou feignent d'avoir un respect quelconque pour ces sortes d'aberrations qu'on appelle des religions. On ne respecte pas un cas pathologique ; on le constate, et, s'il y a lieu, on s'efforce de le guérir. Il faut se pénétrer de cette idée que tout homme religieux est un malade, un fou, et quand, mettant de côté toute hypocrisie, on envisage ainsi les choses dans leur vérité, on s'aperçoit que rien ne devient plus facile que la solution de la question religieuse.

Ce qui caractérise la folie religieuse, c'est qu'elle a des tendances à la généralisation et qu'elle devient facilement collective. De plus, par le fait même de ce caractère collectif, elle devient souvent dangereuse pour l'ensemble des citoyens. Les hécatombes passées, les bûchers de l'Inquisition, les appels actuels des meneurs catholiques aux coquilles d'araignées, aux chemises soufrées et aux tueries générales de philosophes et de libres-penseurs, nous montrent suffisamment comment la folie religieuse se transforme facilement en folie furieuse et en fureur homicide.

La solution de la question se trouve donc dans les mesures législatives qui tendront tout à la fois à guérir les malades guérissables, à empêcher la contagion, et à mettre les furieux dans l'impossibilité de nuire.

On me permettra, pour aujourd'hui, de laisser de côté la guérison des malades et les moyens d'empêcher les furieux de nuire. Il faudrait disposer de tout le journal pour traiter largement la question. Je m'en tiendrai donc aux moyens destinés à empêcher la contagion, et plus spécialement à protéger l'enfance contre la folie religieuse, car c'est là surtout que nous devons diriger nos efforts, les générations faites étant bien trop profondément contaminées pour que nous puissions songer à les débarrasser complètement de leur vénerie.

En principe, il ne faut jamais discuter avec un dévot, juif, protestant ou catholique. Autant parler à un mur. Tout raisonnement échouera devant son idée fixe. Les faits eux-mêmes n'ont aucune valeur démonstrative pour l'homme enfermé dans une aberration religieuse quelconque. Essayez donc, par exemple, de faire remarquer à un gogo catholique envoyé à Lourdes par son curé, que le pape, chef des croyants, n'a pas eu un seul instant l'idée de se faire transporter à la piscine miraculeuse et qu'à l'eau du Gave le Très-Saint-Père a sagement préféré les pontions et les sondages des docteurs Mazzoni et Lapponi. Le gogo catholique vous regardera d'un œil naïf et vous accusera d'attenter à ses croyances.

Cependant, l'autre jour, par exception, je discutais avec un catholique, non pas sur le fond de ses absurdes croyances, mais sur les faits politiques du moment. Et ce catholique me lança triomphalement l'objection suivante : « Après tout, pourquoi